

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-02

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Siège du Parc – Assistant Technique à Maitrise d’Ouvrage – Affermissement de la tranche conditionnelle du marché

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-12-16 en date du 3 décembre 2016 ayant pour objet l’attribution du marché d’assistance technique à Maître d’Ouvrage pour le suivi du marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM),
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-09-01 en date du 5 octobre 2017 ayant pour objet l’affermeement de la tranche conditionnelle du marché CREM pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,

La Présidente expose :

La mission d’Assistance Technique à Maître d’Ouvrage a été confié au groupement de bureaux d’études suivant :

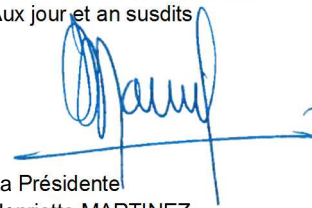
- ICAMO
- GIRUS SAS

La tranche ferme de ce marché est terminée. Au vu du démarrage des travaux du siège du Parc, il y a lieu d’affermir la tranche conditionnelle qui concerne le suivi des travaux, tels que décrits sur lors des études d’exécution, jusqu’à la garantie de parfait achèvement, ainsi que l’élaboration du contrat d’exploitation et de maintenance des ouvrages. Le montant de cette tranche conditionnelle s’élève à 47 000 €HT.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Autorise** la Présidente à signer la notification de la tranche conditionnelle du marché ainsi que tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ